

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Avril 06

---

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Dow AgroSciences S.A.S.  
 Service Commercial  
 Marco Polo, Bâtiment B  
 ZAC du Font de l'Orme 1, BP 1220  
 790 Avenue du Docteur Donat  
 06254 MOUGINS CEDEX / France

NUMERO D'APPEL D'URGENCE : 03 88 53 36 76 (DRUSENHEIM / Bas Rhin)

CENTRE ANTI-POISONS DE PARIS : 01 40 05 48 48  
 (HOPITAL FERNAND WIDAL / PARIS)

Nom du produit: **SYSTHANE PAYSAGE FUNGICIDE**

Code produit: 89066      Date de création: Oct. 00      Référence: AGGLJ  
 Date de révision: Août 03 (Section/s 2-5, 8, 10, 13, 15 & 16)

---

## 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Composants dangereux (voir Section 16 pour les phrases R complètes)

			CAS	Nø CE
Myclobutanil	6-7 %	Xn,N; R22-36-51/53-63	88671-89-0	
Cyclohexanone	<5 %	Xn; R20, R10	000108-94-1	203-631-1
Solvant hydrocarbure aromatique	<10 %	Xn; R65, N;R51-53, R66	064742-94-5	265-198-5
Surfactant	<5 %	Xi; R41		
Ingrédients inertes	q.s.p.			
Composition Code	GF1155			

---

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour les yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Avril 06  
SYSTHANE PAYSAGE FUNGICIDE

---

## 4. PREMIERS SECOURS

Ne jamais faire boire ou faire vomir si le patient est inconscient ou a des convulsions.

### Ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler un médecin. La décision de faire vomir ou non doit être prise par un médecin.

### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante ; retirer les lentilles de contact éventuelles après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin sans délai, de préférence un ophtalmologiste.

### Contact avec la peau

Laver à l'eau courante ou doucher. Si on dispose de savon, l'utiliser. En cas d'irritation, consulter un médecin.

### Inhalation

Emmener à l'air frais. Consulter un médecin.

### Note au médecin

Traitement de soutien au choix du médecin en fonction des réactions du patient.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction

Brouillard d'eau ou fines gouttelettes. Dioxyde de carbone. Poudre chimique. Mousse.

### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de produits de combustion, de composition variée, qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Les produits de combustion contiennent : Acide chlorhydrique. Acide cyanhydrique.

### Protection des intervenants

Porter des vêtements de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

### Informations supplémentaires

Refroidir les récipients exposés à un feu ou à la chaleur avec de l'eau pulvérisée. Contenir l'écoulement pour empêcher la contamination de l'eau ou des systèmes de drainage. Eviter de respirer la fumée.

Travailler du bon côté du déversement par rapport au sens du vent.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Avril 06  
SYSTHANE PAYSAGE FUNGICIDE

---

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles

Porter des vêtements de sécurité appropriés et une protection pour les yeux et le visage (voir section 8). Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver la zone cutanée concernée au savon et à l'eau, et laver les vêtements avant réutilisation ou les éliminer.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou autre cours ou étendue d'eau. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

### Méthodes de nettoyage

Eponger avec du sable ou autre absorbant non-combustible, stocker dans des récipients, puis éliminer. Pour les déversements importants, barricader la zone et consulter le fabricant. Si une assistance supplémentaire est nécessaire, téléphoner au numéro d'appel d'urgence.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains et les parties du corps exposées avant de manger, boire ou fumer et après le travail.

### Stockage

Stocker ces produits conformément aux réglementations applicables. Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Ne pas stocker à proximité de nourriture, boissons, nourriture pour animaux, produits pharmaceutiques, cosmétiques ou engrais. Conserver hors de la portée des enfants.

---

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs limites d'exposition

Myclobutanil: Recommandation Dow AgroSciences IHG : 1.0 mg/m<sup>3</sup>.

Recommandation du fournisseur pour le solvant : 100 mg/m<sup>3</sup>.

Cyclohexanone :

ACGIH (USA) TLV, TWA-8 heures (moyenne sur 8 heures): 25 ppm.

Valeurs françaises :

VLE 8 heures : 40,8 mg/m<sup>3</sup>, VLE court-terme : 81,6 mg/m<sup>3</sup>

### Mesures d'ordre technique

Prévoir une ventilation générale et/ou d'aspiration locale afin de maintenir les concentrations dans l'air en dessous des valeurs limites d'exposition.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Avril 06  
SYSTHANE PAYSAGE FUNGICIDE

---

## **Protection respiratoire**

Dans la plupart des conditions, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire. Cependant, lorsque les valeurs limites d'exposition et/ou les valeurs de confort risquent d'être dépassées, utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat purifiant l'air.

En cas d'urgence, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome en surpression.

## **Protection des mains et de la peau**

En cas de contact bref, des vêtements propres couvrant le corps et des gants résistants aux produits chimiques devraient suffire. Utiliser des gants homologués EN374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent : Nitrile. Des exemples de matières acceptables pour des gants étanches comprennent : Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Néoprène. Eviter de porter des gants en : Caoutchouc naturel ("latex").

Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés.

La sélection d'un gant pour une application particulière et pour une certaine durée d'utilisation au poste de travail doit également tenir compte des facteurs suivants : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure/piqûre, protection thermique), dextérité demandée, ainsi que des instructions/spécifications données par le fabricant de gants.

En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, utiliser des vêtements de protection imperméables au produit.

En cas d'urgence : Utiliser des vêtements de protection imperméables à ce produit. Choisir les articles spécifiques en fonction de l'opération à effectuer.

## **Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité. En cas de risque de contact avec le liquide, il est recommandé de porter des lunettes pour travaux chimiques.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Avril 06  
SYSTHANE PAYSAGE FUNGICIDE

---

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: crème
Odeur	: aromatique
Densité relative (eau=1)	: 0.98 g/cm3
Densité relative de vapeur (air=1)	: 4.5
Point/plage de fusion	: -5 deg.C
Point/plage d'ébullition	: 100 deg.C
Point d'éclair	: >110 deg.C
pH	: 8-9
Solubilité dans l'eau	: se disperse
Pression de vapeur	: 2346.4742 Pa (20 deg.C)
Viscosité	: 600-900 mPa.s
Pourcentage de volatils	: 85-90 %

---

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage.

### Conditions à éviter

Eviter les températures extrêmes.

### Matières à éviter

Agents oxydants forts.

### Produits de décomposition dangereux

Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. Les produits de décomposition thermique contiennent : Acide chlorhydrique.

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Ingestion

Toxicité faible par ingestion. DL50 par voie orale pour le rat : >5000 mg/kg.

### Contact avec la peau

DL50 par voie cutanée, pour le rat : >5000 mg/kg. Une exposition cutanée prolongée ne devrait pas provoquer l'absorption de quantités nocives de produit. Essentiellement non irritant pour la peau.

### Sensibilisation

Pour le(s) composant(s) majeur(s) : Ne sensibilise pas la peau des cochons d'Inde.

### Contact avec les yeux

Peut provoquer une irritation oculaire modérée.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Avril 06  
SYSTHANE PAYSAGE FUNGICIDE

---

## Inhalation

Pas d'effets indésirables prévisibles par cette voie d'exposition qui ne peut être qu'accidentelle lors d'une manipulation industrielle correcte.

## Informations supplémentaires

Non cancérigène. Non mutagène.

Myclobutanil: Dans la CE, cette substance est classée toxique pour la reproduction catégorie 3.

---

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### Persistance et dégradabilité

Evaluation basée en grande partie ou entièrement sur des données relatives à la (ou aux) matière(s) active(s).  
La demi-vie dans les sols dépend du type de sol et des conditions ; elle est d'environ 66 jours.

### Toxicité aquatique

Informations basées sur des données relatives aux composants individuels de cette préparation.  
Produit considéré comme nocif pour les organismes aquatiques.

### Toxicité aviaire.

Evaluation basée en grande partie ou entièrement sur des données relatives à la (ou aux) matière(s) active(s).  
DL50 aiguë, par voie orale, pour le colin de Virginie : 510 mg/kg.

### Informations supplémentaires

Evaluation basée en grande partie ou entièrement sur des données relatives à la (ou aux) matière(s) active(s).  
DL50 pour les abeilles : >362 microgramme/abeille.

---

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit considéré comme nocif pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des emballages vides les ayant contenus. Choisir de préférence un récupérateur agréé ou un incinérateur homologué. Eliminer conformément aux réglementations nationales et locales.

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Envoi d'échantillons par la poste interdit. Ce produit ne nécessite aucune classification pour le transport.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Avril 06  
SYSTHANE PAYSAGE FUNGICIDE

---

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classement proposé conformément à l'arrêté du 9 novembre 2004 transposant la directive 1999/45/CE :

**Symbole de danger :** Xn - Nocif

**Risques particuliers :** Irritant pour les yeux (R36).  
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (R52/53).  
Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant (R63).

**Conseils de prudence :** En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste (S26).  
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage (S35).  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés (S36/37).  
Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant (S57).

**Symbole de danger et phrases de risques particuliers attribués en France :**

Xn - Nocif

R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Phrases de risques dans la section 2 :**

R10 Inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Avril 06  
SYSTHANE PAYSAGE FUNGICIDE

---

## Délai de rentrée dans les parcelles traitées

Dans l'attente de la révision des substances actives et des produits phytopharmaceutiques dans le cadre de la directive 91/414/CEE et en l'absence de notification officielle, les adhérents de l'UIPP recommandent de suivre l'avis de la Commission d'Étude de la Toxicité concernant les délais minimums à respecter pour limiter l'exposition cutanée des travailleurs :

- *Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation*
- *Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux*
- *Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R36, R41, R38, R34, R35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation*
- *Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R42, R43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.*

---

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ils sont donnés de bonne foi.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.